



## Permis de conduire invalide

Par **Didier B**, le **10/01/2019** à **17:26**

Bonjour,

Lors d'un controle banale de route en decembre 2018, les policiers m'ont dit que m'on dit que mon permis de conduire n'était plus valide car je n'avais plus de point sur mon permis depuis 2015, mais je le savais pas car j'ai déménager depuis. Ils m'ont ramené donc aux commissariat de Bobiny ( pas de garde à vue) et ils m'ont remis une convocation pour le 04 janvier 2019 à ce même commissariat au service BADR. Un ami est venu me chercher avec ma voiture. Le lendemain j'ai appelé pour décallé la date de convocation car je partait en déplacement professionelle à l'étranger pour 3 mois, et le policier au bout de la ligne ne voulait rien savoir, il a pu me donner que jusqu'aux 11 janvier. Actuellement je suis à l'étrangé, je ne peux donc pas me rendre à cette convocation. J'ai contacté un cabinet d'avocat spécialisé. Le cabinet à pu obtenir mon relevé d'information integrale, et d'apres eux je suis dans le négatife. Il m'ont fait un fait un devis de 3 000 € pour me recupere mon permis avec 1 point ensuite faire des stages pour récupérer d'autre point.

Mes questions sont:

Ma convocation au commisariat de Bobigny le 11 janvier, je ne peux pas m'y rendre, je risque quoi ??

Vue le coût de l'avocat, vaux mieux repasser le permis non ??

Le cabinet ne veux pas m'envoyé mon relevé d'information intégral, c'est normal ??

Je dispose de quel autre recours ??

D'avance, merci de votre réponse.

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **10/01/2019** à **17:50**

Bonjour

Avez vous le titre de conduite avec vous , ou vous as t'il été retiré au comissariat ?

Avez vous été destinataire d'une injonction écrite à remettre votre permis?

Avez vous une convocation écrite pour le 11 janvier ?

Par **Didier B**, le **10/01/2019** à **23:01**

Bsr,

Merci pour votre réponse.

Mon permis m'a été retiré au commissariat sur le champs.

Je n'ai jamais reçu une injonction à remettre mon permis car j'ai déménagé depuis avril 2015 et j'ai pas fait de changement d'adresse, ceci peu expliqué cela.

Oui j'ai une convocation écrite qui m'a été remis en mains propre pour le 11 janvier.

Par **LESEMAPHORE**, le **11/01/2019** à **02:22**

Donc le delit de non remise du titre n'existe pas

reste la convoc , pas d'infraction c'est probablement pour vous notifier l'acte de perte de points et l'invalidation du permis , mais cela devrait etre inscrit en motif de convocation .

le 11 c'est aujourd'hui c'est trop tard pour s'enquerir des us et coutumes .